

ARRETE N° 2023 11 01

Budget Eau

Le Président du Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catalan

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de régulariser le chapitre 20, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	33 000,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Article 2 : Ampliation de l'arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Receveur
- Monsieur le Préfet
- Au Comité syndical lors de sa prochaine séance

Fait à Montcarra, le 22/11/2023

Le Président,

Patrick FERRARIS

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
ET DES COLLINES DU CATALAN
232, Rue du Stade
38890 MONTCARRA

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 30/11/2023

Publication le 30/11/2023